

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation** : 26 Mars 2024. **Présents** : AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ; CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre ; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal ; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés** : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), **Absents** : BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, FONGARO Laurent ; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François ; **Secrétaire de séance** : COLAS David **En exercice** : 44. Présents : 29. Votants : 36

20. Affaires financières – Adoption du Budget Primitif – SDMA 2023 (29200)

Le budget primitif déchets ménagers agrège les territoires où la compétence OM est entièrement déléguée et ceux où la collecte est effectuée en régie. Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 4 147 420 € en fonctionnement et à 1 463 500 € en investissement.

✓ Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement estimées s'élèvent à 4 147 420 € dont 534 558,09 € pour les charges à caractère général, 1 200 000 € pour les charges de personnel, 191 115 € pour les amortissements.

Ces postes n'appellent pas de remarques et ont été budgétés suivant les prévisions 2024.

Le chapitre « autres charges de gestion courante » agrège le versement appelé par le SIEEEN pour la compétence traitement déléguée pour un montant de 1 319 620 € et le reversement de la TEOM pour un montant de 290 770 € aux deux syndicats assurant l'intégralité de la compétence « déchets ménagers ». Auquel s'ajoute 1 150 € au titre d'admissions en non-valeur et de créances éteintes.

Les charges d'intérêt représentent 10 284,54 €.

Les charges spécifiques notamment les titres annulés sur les exercices antérieurs sont budgétés à 5 000€.

Les provisions pour créances douteuses s'élèvent à 4 000 €, la M57 prévoit le chapitre 68 permettant la comptabilisation de ces provisions.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 590 922,37 €.

✓ Recettes de fonctionnement

Le résultat reporté est conséquent à 1 001 201,19 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 147 420 € avec ce report et 2 638 000 € au titre de la TEOM, 171 000 € au titre de la redevance spéciale ainsi qu'au titre des prestations et ventes tarifées. 306 419,81 € sont estimés pour les soutiens au tri et les valorisations matières issues de la collecte sélective, reversés par le SIEEEN.

S'ajoutent 30 799 € au titre de recettes diverses (opération d'ordres, assurance personnel absent, participation salariale ticket restaurant).

✓ Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 463 500 € dont 371 765,30 € de restes à réaliser.

49 648,10 € sont affectés au remboursement en capital des emprunts.

4 799 € sont budgétés pour les amortissements de subvention.

Les 1 037 287,60 € d'investissement prévus en 2024 sont les suivants :

- 581 025 € pour le réaménagement de la déchetterie d'Imphy
- 132 000 € pour la réhabilitation de l'hangar de Champvert
- 107 862,60 € pour l'achat d'un camion BOM
- 120 000 € pour l'achat d'un compacteur
- 96 400 € pour des aménagements des installations : voirie autour de l'hangar, remplacement du portail de Champvert, réparation de 8 bennes déchets, achat de bacs et de composteurs.

✓ **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 463 500 € dont 87 088,40 € de restes à réaliser.

Outre, l'affectation du résultat pour 288 359,38 €, les recettes d'investissement sont constituées d'amortissements à hauteur de 191 115 €.

Un virement de la section de fonctionnement de 590 922,37 € vient abonder cette section pour financer un programme d'investissement significatif.

Le chapitre 024, produits des cessions d'investissement s'élève à 1 600 €, un Camion BOM a été vendu en début d'année.

S'y ajoute le FCTVA correspondant d'un montant de 213 463,85 € et la subvention Contrat Cadre pour les travaux à la déchetterie d'Imphy pour 90 951 €.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire :

- **De l'approuver**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, le 02 Avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 04/04/2024
Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY